



LES FRIGON

REVUE TRIMESTRIELLE DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON

VOLUME 6 - NUMÉRO 1

HIVER 1999

François Frigon voyageur

IV

Le contexte général de la traite des fourrures

Pierre Frigon (4)

Lorsque Champlain amorça ses premiers échanges commerciaux avec les amérindiens, au début du XVII^e siècle, il s'appuya sur les règles du négoce en vigueur chez eux. Il ne pouvait appliquer les règles européennes de concurrence et de profit ouvertement car il voyait bien qu'ils ne comprenaient pas ces règles et qu'il n'obtiendrait rien d'eux. Il se plia donc à leur manière de commercer.

- Première règle : se plier aux palabres, fêtes, festins et échanges de cadeaux qui précédaient les transactions commerciales.
- Seconde règle : protéger ses alliés contre les attaques iroquoise en concluant un traité commercial et militaire avec eux.
- Troisième règle : montrer de la générosité dans l'échange commercial.

Au début de leurs relations commerciales avec les européens, les amérindiens regardaient peu la valeur objective des objets qui leur étaient offerts. Ils en regardaient la valeur d'usage : le prestige ou l'avantage matériel qu'ils en retiraient. Ils étaient prêts à donner beaucoup pour les obtenir. Dans l'échange, ils se montraient généreux. En contrepartie ils s'attendaient à ce que leurs partenaires en fassent autant de manière que chacun soit redevable à l'autre, à chacun son tour, évitant de créer des situations de conflit causées par l'impression ou la preuve de s'être fait rouler. Dans ce contexte, la variation des prix était perçue comme une amaque. Au début, les amérindiens ne comprenaient pas pourquoi les prix pouvaient varier d'un commerçant à l'autre. Ce qui entraîna confusion et méfiance. Dans leurs échanges les amérindiens et les européens, étaient piégés par la règle de l'alliance qui établissait un lien politique exclusif et le concept de prix fixe. Règles que les européens n'appliquaient pas dans leur négoce. La règle du profit, comme aujourd'hui, prévalait sur la règle de l'alliance politique. Comme les européens ne respectaient pas non plus la règle de générosité, les relations devinrent rapidement tendues. Les amérindiens comprirent vite les règles européennes de l'offre et de la demande et naturellement, vendirent leurs fourrures aux plus offrants, exacerbant les rivalités entre eux et entre Français, Anglais et Hollandais¹.

SOMMAIRE

François Frigon voyageur - IV	1
Lumières sur le passé - VIII	3
Banque de données généalogiques	4
Assemblée générale annuelle, samedi 22 mai - avis	5
Chronologie commentée du procès de Marie-Claude	
Chamois - II La cour accepte de siéger	6
Mot du président	8
Conseil d'administration	8
Les membres	8

Depuis l'alliance avec Champlain, les iroquoiens de la nation Huron, qui habitaient la région de la baie Georgienne, les Algonquins, de la région de l'île aux Alumettes, au nord de la rivière des Outaouais, et autres alliés de l'Ouest, de même que les Algonquins de la région de Trois-Rivières et les Montagnais de la région de Québec et de Tadoussac portaient leurs pelleteries aux comptoirs de la colonie. Principalement à Tadoussac, puis à Québec et plus tard à Trois-Rivières et à Montréal.

Les nations iroquoiennes comprenaient de nombreuses nations dont cinq étaient alliées et ennemis des français: les quatre premières, les Onneiouts (Oneidas), les Onontagué (Onondagas), les Goyogouin (Cayugas) et les Tsonnontouans (Senecas) contrôlaient le Sud du lac Ontario et menaçaient constamment les nations plus à l'Ouest et plus au Nord. Même les autres nations iroquoiennes des Grands Lacs comme les Ériés, les Neutres, les Pétuns et les Hurons étaient menacées. La cinquième, les Agniers (Mohawks), habitaient plus à l'Est et contrôlaient la région de la rivière Hudson, dans l'État de New York. Les Agniers remontaient cette rivière, traversaient le lac Champlain, remontaient le Richelieu et sévissaient dans la région de Montréal, de Trois-Rivières et même jusqu'à Tadoussac. Ils exigeaient des droits de passage ou pillaient tout simplement les pelleteries.

En 1650, les iroquois de l'alliance des cinq nations menèrent une guerre d'anéantissement contre les Hurons. Décimés par cette guerre et par la maladie, les Hurons ne purent maintenir les arrivages de fourrures à Montréal.

Les Iroquois contrôlaient donc une grande partie du commerce des fourrures en provenance des Grands Lacs, le plus riche bassin de fourrures du continent Nord. Ils vendaient ces fourrures aux comptoirs anglais de Nouvelle-Angleterre. Ils y obtenaient de meilleurs prix et des produits de meilleure qualité. Sans compter qu'un nombre notable de coureurs de bois écoulait ses fourrures aux mêmes comptoirs pour éviter une taxe imposée par le roi de France. En effet, "en Nouvelle-France, le prix du castor est réglementé et taxé (25%) et la seule compagnie autorisée à exporter des fourrures paie très cher son monopole. En outre les marchandises de traite française sont souvent plus onéreuses que les marchandises anglaises; les marchands de Montréal ne peuvent donc espérer tenir tête à la concurrence qu'en allant traiter directement avec les indigènes de l'intérieur."² C'est ainsi que débuta l'aventure des coureurs de bois, vers les années 1670. Ce commerce devint alors une affaire de spécialistes. En fait, "encouragé par les marchands de Montréal, un commerce clandestin voit le jour dans les pays d'en Haut, que l'administration ne parvient pas à arrêter. Ceux qui le pratiquent sont connus sous le nom de coureurs de bois (tandis qu'on appellera voyageurs ceux qui, plus tard, voyageront légalement)."³ "Aux coureurs de bois, (...), on préfère donner, vers 1690, le nom moins suspect de voyageur"⁴.

On instaura en 1681 le principe des congés de traite pour contrôler les arrivages de pelleteries et les déplacements dans les bois. C'est-à-dire un laissez-passer écrit permettant à son détenteur de prouver la légalité de son commerce. Lors de l'instauration de ces congés, Louis XIV amnistia les délinquants qui avaient enfreint la loi antérieurement. "En même temps, contre les coureurs de bois qui agissent pour leur propre compte, qui ne sont pas au service des propriétaires des congés, la menace de châtiments sévères est renouvelée. C'est pour la première fois le fouet et la flétrissure de la fleur de lys, pour la seconde les galères à perpétuité. Mais l'amnistie présente n'apparaît aux yeux de ceux qui en bénéficient que comme un témoignage éclatant de l'impuissance du gouvernement; il vont escompter les pardons futurs. En outre, la distribution des congés ne fait que rendre plus difficile la surveillance des autorités. Bref l'insuccès est complet. Les coureurs de bois sont toujours, " d'une audace inouïe ", écrit M de La Barre dès l'année suivante."⁵

Dans les contrats de traite, on lit les mots voyageurs ou canoteurs. Lahontan utilise le mot coureur de bois et il n'est pas tendre envers eux. À titre d'exemple voici comment il décrit leur retour d'expédition : "Vous seriez surpris de voir les débauches, les festins, les jeux & les dépenses que ces Coureurs de bois font tant en habits qu'en femmes, dès qu'ils sont arrivés. Ceux qui sont mariés se retirent sagement chez eux, mais ceux qui ne le sont pas, font comme les Matelots qui viennent des Indes, ou de faire des prises en course. Ils dissipent, mangent, boivent & jouent tout pendant que les Castors durent, & quand ils sont à bout, ils vendent dorures, dantelles & habits. Ensuite ils sont obligés à recommencer des voyages pour avoir lieu de subsister."⁶

Dans le prochain article, nous parlerons de la "foire" de Montréal de 1685.

1- Cette partie du texte s'inspire de Denys Delâge, *Le Pays renversé, Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est 1600-1664*, Boréal, 1991, pages 106 à 108 et de Bruce Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs, Français et amérindiens en Amérique du Nord*, Boréal, 1992, pages 257 à 265.

2- R.Cole Harris, Geoffrey J. Matthews *Atlas Historique du Canada I, Des origines à 1880*, PUM, 1987, p. 87

3- R.Cole Harris, p. 86

4- Gustave Lanctot, *Histoire du Canada, du régime royal au traité d'Utrecht, 1663-1713*, Librairie Beauchemin, 1963, p. 102

5- Émile Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France*, Boréal, 1970, p. 261

6- Lahontan, *Oeuvres complètes I, édition critique par Réal Ouellet et Alain Beaulieu*, PUM, 1990, p. 283

LUMIÈRES SUR LE PASSÉ - VIII

Robert Frigon (2)

Tous les Frigon d'Amérique ont un ancêtre commun, **François Frigon dit L'Espagnol**, venu on ne sait d'où. Lui et son épouse, **Marie-Claude Chamois**, ont une petite famille qui eut certes été plus importante, à l'exemple des couples voisins, n'eut été le départ précipité de notre aïeule maternelle pour la France en 1685. Encore jeune, elle nous aurait sans doute donnée d'autres Frigon. Cependant, on verra qu'un seul enfant mâle, **Jean-François Frigon**, né vers 1674 à **Batiscan**, s'engagea avec ses deux épouses, **Madeleine Moreau** et **Gertrude Perrot**, à donner à son pays au moins une quinzaine de bambins dont sept enfants mâles qui constitueront les branches principales d'un arbre généalogique imposant planté en Mauricie et dont les ramifications débordent même les frontières du pays.

Mais la première des filles du couple fondateur à faire sonner les cloches de la petite chapelle en planches de Batiscan, érigée face à l'île Saint-Eloi, est **Marie-Madeleine Frigon**, possiblement née en 1676. Le 27 avril 1695, elle épouse un soldat démobilisé, **Jean Prime dit Laventure**, du Languedoc, fils de Jean Prime et de Geneviève Tulle.

Trois jours auparavant, en la maison de l'ancêtre, les futurs époux paraissent devant Trottain, un contrat de mariage sous la communauté de biens. C'est un acte fait suivant la coutume de Paris, dans lequel "...le dit Frigon donne à sa fille 250 livres en dot de mariage et avancement douaire" et le dit futur "...a douairé la dite future de la somme de 500 livres. Sont présents de la part du dit futur: **Jean Lemoyne**, Seigneur de Ste-Marie et Gemfrois Vincelet, Sieur de la Boussière. Présents de la part de la dite future: son père, Jean-François Frigon, Françoise Frigon, Jean Baril, Jean Brisset et dame Magdeleine Guillet, sa femme, de même que le sieur de Ranger. On note l'absence de la mère.¹ Le Sieur de la Ranger, c'est **Robert Rivard**, frère de **Nicolas Rivard**. Avec les Trottier, ils constituent la petite bourgeoisie du village de Batiscan. Et Jean Lemoyne, Seigneur de Ste-Marie, est sans doute un ami de la famille Frigon.

À la lumière de nos recherches, on ne trouve pas d'enfants liés au couple **Jean Prime/Madeleine Frigon**. Cependant, on peut trouver, dans les registres de la Mauricie, des individus portant le nom patronymique **Laventure**. Cela nous intrigue un peu.

Jean Prime, à l'instar de la grande majorité de ses voisins, sera lui aussi tanté par les voyages aux Illinois. Il accompagnera son beau-père et beau-frère dans quelques randonnées. Il tarde un peu à se prévaloir d'une concession. Il en obtient une au sud du Lac Saint-Pierre. D'une superficie de 200 arpents, le 21 juin 1706, elle lui est concédée par **Gilles Masson**, seigneur du fief et seigneurie de Saint-Pierre.² Dans cet acte notarié, il est dit que Jean Prime et Madeleine Frigon sont les fermiers de **Pierre Lemoyne**. Ils demeuraient à Batiscan. Et Pierre Lemoyne était le frère de **Jean Lemoyne**, seigneur de Sainte-Marie. On peut très bien imaginer que les liens qui unissaient les principaux personnages du Batiscan d'Antan passaient aussi par l'ancêtre **François Frigon dit L'Espagnol**.³ Puis Jean Prime et Madeleine Frigon écouleront une existence sans histoire jusqu'à leur décès, dont on n'a pas trouvé trace.

Cependant, Jean Prime avait possiblement perdu sa compagne en 1725. Le 23 février de cette année-là, il fait donation d'une terre de 180 arpents en la seigneurie de Saint-Pierre.⁴ Le donataire est un adolescent, **Joseph Rivard dit Lacoursière**, fils de François Rivard et de Magdeleine Lepelé. À la charge par le dit Lacoursière de "*nourrir, loger, blanchir et entretenir tant de linges que de vêtements le dit Prime tant en santé que maladie pendant le vivant dudit Prime*". En confiant les derniers jours de son existence à des étrangers, on suppose qu'il n'eut pas de descendants.

Sur les six enfants de l'ancêtre, une fille s'éteindra à un âge tendre en 1687, inhumée le décembre. La petite **Marie-Louise Françoise** n'avait que sept ans. Le second fils du couple fondateur, **Antoine**, étant maladif, d'après les actes notariés du temps, s'éteindra lui en 1712. Il est inhumé le 29 juin à Batiscan, n'étant âgé que de vingt-six ans. Nous reviendrons sur les autres membres de cette famille.

1. *Analyse des Actes de François Trottain, Gardnote au Cap-de-la-Madeleine, Champlain, Batiscan et Ste-Anne, résidant à Ste-Anne.* Insinuations par J.B.M. Barthe, Gardien des Archives du District des Trois-Rivières (1913).

2. Greffe de Michel Roy dit Châtelleraut.

3. Certains historiens donnent des liens de parenté entre les frères Lemoyne et la célèbre famille de Charles Lemoyne de Longueuil.

4. "Acte entre Jean Prime dit Laventure et Lacoursière père et fils." Greffe Trottain

APPEL À TOUS BANQUE DE DONNÉES GÉNÉALOGIQUES DES FRIGON

Jean-René Frigon (11)

La banque de données généalogiques des Frigon est en voie de construction. Elle vise à devenir la banque officielle de données de notre association. Elle sera disponible aux membres à l'automne de 1999 à prix abordable. De plus, cette banque sera en constante évolution afin d'intégrer les corrections s'il y a lieu et d'additionner vos nouvelles données.

LOGICIEL SUGGÉRÉ

Notre association utilise et suggère le logiciel Brother's Keeper. Vous pouvez vous procurer ce logiciel à l'adresse internet http://ourworld.compuserve.com/homepages/Brothers_Keeper/. Il n'y a aucun frais pour télé-charger ce logiciel pour en faire l'essai. L'enregistrement du logiciel au coût de 49\$US permet les mises à jour et le dépannage par le concepteur. Il y a beaucoup d'avantage à utiliser le même logiciel que celui de votre association. Le premier étant la réception et l'utilisation directe de la banque officielle de données, sans nécessité de convertir les données et sans risquer de perdre de l'information.

Ce logiciel est compatible avec Windows 3.1 ou Windows 95 ou 98 ou NT avec 8 megs RAM ou plus. Il n'existe pas de version de BK pour les ordinateurs Macintosh. Disons aussi que le logiciel est déjà compatible avec la traversée de l'an 2000. Pour d'autres informations, veuillez consulter le site mentionné auparavant.

BANQUE DE DONNÉES

La banque de données est produite par Georges E. Frigon (#93). Elle contient les données suivantes :

- 2361 descendants de François
- 1281 conjoints
- 5003 noms
- 2723 mariages
- Il nous manque les Frego

LA NORME GEDCOM

GEDCOM est l'abréviation de GENEalogical Data COMMunication (Communication de Données Généalogiques). Le logiciel Brother's Keeper est compatible avec cette norme, on pourra donc éventuellement fournir la banque officielle de données pour d'autres logiciels de généalogie. Pour savoir si votre logiciel supporte la norme GEDCOM, on vous suggère de consulter le site internet http://perso.club-internet.fr/rweinl/gedc_fr.htm.

VOTRE CONTRIBUTION

Si vous avez déjà votre banque de données (peu importe le logiciel utilisé) et que vous êtes d'accord à nous fournir vos informations, nous intégrerons le tout à la banque officielle de l'association. Pour ce faire, nous vous demandons de communiquer avec Georges E. Frigon (#93) et d'établir la façon de transférer vos données, soit par E-Mail, par courrier ou par disquette. Voici les coordonnées de Georges :

Georges E. Frigon
6230, Lac des Six
St-Boniface-de-Shawinigan Qc.
Canada G0X 2L0

E-Mail : georgesefrigon@moncourrier.com

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA BANQUE

Nous allons vous informer périodiquement de l'état de la banque officielle de données au fur et à mesure de son évolution. Nous allons aussi, à l'occasion, faire des appels à tous sur des recherches plus orientées. En terminant, laissez-moi vous dire que la mise en commun de nos efforts produira pour tous les Frigon intéressés à leurs origines un héritage de grande valeur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

VENEZ RENCONTRER VOS COUSINS

AU MUSÉE DE LA-POINTE-À-CALLIÈRE

AU VIEUX-MONTRÉAL

LE SAMEDI 22 MAI PROCHAIN



ORDRE DU JOUR

9.00 Accueil à la salle polyvalente

10.30 Assemblée générale annuelle 1998-1999

12.00 Dîner au restaurant du musée

14.30 Rencontres et visite du musée

18.00 Souper libre au Restaurant Modavie

Pour toutes informations téléphoniques SVP contacter Pierre Frigon (450) 678-9515

Chronologie commentée du procès de Marie-Claude Chamois contre Jacqueline Girard 1686 à 1693

II

La cour accepte de siéger

Pierre Frigon (4)

27 AVRIL 1686

Suivant "l'esprit des lois de Louis XIV" en matière de succession, la cour se montre des plus expéditive. La requête a été déposée le 15 mars, transférée du tribunal du Châtelet à celui du Palais le 19 avril et voici le jugement, le 27 avril ! C'est stupéfiant !

La requête est "...retenu par sentence du 27 dud(it) mois d'avril, ..."14*

Par sa requête du 15 mars, Marie-Claude Chamois demande que " la deffenderesse cy-après nommée fut condamnée à communiquer l'inventaire qu'elle a fait ou deübs faire faire après le decedz dud(it) deffunt s(ieu)r Honoré Chamois pour et après lad(ite) communica(ti)on rendre par elle le compte de communauté d'entre elle et led(it) deffunt son mari ensemble celui de tutelle qu'elle a géré des personnes et biens desd(its) Marie, Henry, Philippe, Michel Chamois et de lad(ite) Marie Claude Chamois payer le reliquat qui en sera deub et ensuite étant restée seule et unique héritière dud(it) deffunt son père être proceddé au partage de ses biens et effects;..."15

Au procès, Marie-Claude Chamois présente des pièces justificatives et témoigne: "...y rapporte son Extrait-baptistaire, son Contrat de mariage, une Lettre qu'elle prétendoit être écrite de la main de sa mere, & qu'elle a été obligée ensuite d'abandonner. La mere conteste l'autorité de ces actes. Le refus de son suffrage rend la Cause douteuse. L'intimée demande de faire la preuve de plusieurs faits importants : elle soutient qu'elle a été baptisée à Saint- Gervais, sous le nom de Marie-Claude Chamois, nourrie par la femme du nommé Bouthillier, élevée chez sa mère jusqu'à l'âge de dix, onze à douze ans, obligée d'en sortir pour éviter les fureurs de son propre frère, qui ne respectoit plus en elle les droits sacrés de la Nature, de la Religion & de la Loi; qu'elle a été conduite par la nommée du Rivault chez le sieur de Retz, sous-Vicaire de Saint-Paul, & amenée enfin par ses soins, d'abord à l'Hôpital de la Pitié, & ensuite transférée en celui de la Salpêtrière. Elle explique dans la même Requête son départ pour le Canada, les circonstances de son voyage, son arrivée, son séjour, son mariage en Amérique, les Lettres que sa mere lui a écrites, enfin son retour en France, la reconnoissance d'une partie de sa famille, le désaveu injuste de sa mere."16

Jacqueline Girard, conteste les actes légaux qui prouvent l'identité de Marie-Claude Chamois. Elle l'accuse donc d'usurpation d'identité et d'usage de faux. C'est pourquoi celle-ci sera l'intimée, aux audiences 1693 et non plus la demanderesse.

Marie-Claude Chamois demande de prouver son identité de façon plus probante. Ce qui lui est accordé

AVRIL/MAI, 1686, DATE INDETERMINEE

Marie-Claude Chamois demande une attestation d'identité à Anne Gasnier

Immédiatement, Marie-Claude Chamois entreprend les démarches. Elle envoie une missive à François Frigon pour qu'il demande à Anne Gasnier d'attester qu'ils sont mariés et que Jacqueline Girard a demandé son rapatriement en France, donc qu'elle la reconnaît comme sa fille.

* Les notes numérotées ainsi que les annexes suivront le dernier des quatre volets de cet article. Les lecteurs anxieux de consulter les annexes et les notes peuvent en obtenir un tiré à part sur demande à l'Association, 403-15 rue Murray, ON K1N 9M5, Tél: 613 241-5433, Fax: 241-9014 E-mail: rayfrigon@aol.com

Les navires prennent trois mois à traverser l'Atlantique. La missive de Marie-Claude Chamois part de France en mai et François la reçoit en août. Il envoie deux lettres à Madame Gasnier. L'une datée du premier septembre et l'autre du vingt-quatre septembre 1686. Peu de temps après, il part pour les Illinois. En effet, dans l'attestation qu'elle fait rédiger par Genaple, le 5 novembre 1686, Anne Gasnier fait noter qu'elle le fait à la demande écrite de François Frigon qui est "présentement aux Illinois". En effet, François avait signé une obligation de traite aux Illinois, devant Genaple, le 16 août, 1686.

Par cette attestation¹⁷ Anne Gasnier confirme que François Frigon et Marie-Claude Chamois sont mariés et que Jacqueline Girard lui a envoyé du courrier ainsi qu'à Jean-Talon, vers les années 1671, 1672, 1673, pour s'enquérir de sa fille et demander son retour.

Si cette attestation est partie de Québec en novembre 1686, elle a été livrée en France au début de 1687. Si la lettre n'a pu être envoyée à l'automne 1686, elle est n'a pu l'être avant l'été 1687 et Marie-Claude ne l'aurait alors reçue qu'à l'automne 1687. Utilisera-t-elle cette attestation aux prochaines audiences de la cour ? Nous l'ignorons

23 JUILLET 1686

Marie-Claude Chamois dépose sa requête pour prouver son identité

"...et encore lesd(its) Frigon et sa femme demandeurs en req(uêt)e du 23 juillet ced(it) an 1686 à ce qu'attendu la dénégation faite par lad(ite) deffenderesse cy après nommée de l'état et qualité de lad(ite) Marie Claude Chamois fille dut(it) deffunt s(ieu)r Chamois et de lad(ite) deffenderesse sa femme il luy permis d'en faire preuve tant par tiltres que témoins par d(avant) elle des conseillers de la cour qu'il luy plairoit commettre et que la sentence qui interviendra seroit exécutée non obstant opposition ou appellation quelconque."¹⁸

9 AOUT 1686

Marie-Claude Chamois dépose une nouvelle requête

à court de ressources, le 9 août elle présente la même requête et ajoute une demande d'avance de 2000 livres: "...et en requête publié à la cour le neuf aoust aud(it) an..."¹⁹ "Et encore, lad(ite) Marie-Claude Chamois demenderesse en req(uêt)e du 9 aoust mil six cent quatre vingt six à ce qu'attendu la dénégation faite par dam(oise)lle Jacquelines Girard sa mere d'être sa fille et qu'il est certain qu'elle est la fille dud(it) deffunt s(ieu)r Chamois et de lad(ite) Girard il luy fut permis d'en faire preuve tant par tiltre que par témoins et des autres faits contenus en lad(ite) req(uêt)e et attendu que la plus part des(its) faits sont justifiés par escrit et que l'état de lad(ite) Marie Claude Chamois est certain il luy fut adjugé par forme de provision sur les biens de la succession du s(ieu)r Honoré Chamois son père la somme de deux mil livres au paym(en)t de laquelle lad(ite) Girard et autres débiteurs de lad(ite) succession seroient contraints par toute voy raisonnable..."²⁰

Les dés sont jetés : Jacqueline Girard accuse Marie-Claude Chamois d'usurpation d'identité, celle-ci réplique en demandant de prouver son état et sa qualité et demande une avance de 2000 livres. Il faudra maintenant attendre jusqu'en juin 1688 pour obtenir la prochaine audience de la cour. La suite de cette chronologie commentée paraîtra au prochain numéro du bulletin.

Erratum: Une erreur s'est glissée dans la note introductive à propos de la lignée Frigon de l'auteure, Elaine Bessette Smith, de l'article présenté au numéro Automne 1998: "*Une "captive" parmi mes ancêtres Frigon*" La deuxième phrase de la note aurait dû lire comme suit: *Lors de sa demande d'adhésion, elle se déclarait doublement admissible étant donné que sa grand'mère maternelle Rosina Frigon était la fille de Noé Frigon et de Léocadée Ayotte et que sa grand'mère paternelle, Julie Vanasse, était la fille de David et Marie Octavie Frigon.* Nous offrons nos excuses pour cette erreur à Madame Smith et à sa famille, ainsi qu'à nos lectrices et lecteurs.:

MOT DU PRÉSIDENT

Luc Frigon (3), l'un des quatre fondateurs de l'Association, membre du conseil d'administration et trésorier depuis le début, a accepté une permutation à Memphis au Tennessee. Il s'est joint à des collègues d'un peu partout dans le monde, rassemblés par sa compagnie pour faire face à la vague de la "globalisation." Il pourra ainsi mettre à profit sa grande connaissance de l'industrie du papier. En acceptant d'être ainsi transféré, il est sans doute animé par le défi que pose le nouveau poste, mais aussi - et peut-être plus encore - par un profond instinct génétique d'aventure qui imprègne sa famille depuis plusieurs générations. En effet, deux membres de sa famille vivent déjà dans la république voisine, son oncle Gilles Frigon (63), en Hawaï et son frère Louis Frigon (21), en Californie. La famille de Luc semble donc attirée outre frontière à la façon des lemmings. Leurs racines américaines remontent à son arrière-arrière-grand-père, Pierre Frigon de Montréal, marié à Alice Hogan à New York en 1851, et à son arrière-grand-père Louis-Timothée aussi de Montréal, marié à Washington D.C. vers 1875, à Frances Ellen Saul. Et de plus, il y a l'apport de son arrière-arrière-arrière-grand-père, Michel Archange Frigon de Sainte-Geneviève, aventureux fondateur de la première lignée Frigon à Montréal et, par coïncidence, mon arrière-arrière-grand-père.

À l'Association, le départ de Luc Frigon nous laisse un vide qui sera difficile à combler. Un gain pour l'équipe internationale à Memphis est inévitablement une perte pour nous. Bonne chance, Luc, et à bientôt.

Raymond Frigon

Association des familles Frigon inc.
609, rue Dorion, c.p. 247, Sainte-Anne-de-la-Pérade, QC G0X 2J0

Conseil d'administration

Président: Raymond Frigon, Ottawa, Ontario

Vice Président: Robert Frigon, Charny, Québec

Secrétaire: Louise Frigon, Ste-Anne-de-la-Pérade, Québec

Trésorier: Gérald Frigon, Laval, Québec

Administrateur: Georges Frigon, Saint-Boniface, Québec

Administrateur: Ivanhoë Frigon III, Rock Forest, Québec

Administrateur: Jacques Frigon, Ottawa, Ontario

Administrateur: Jean-René Frigon, Trois-Rivières, Québec

Administrateur: Louis-Georges Frigon, Montréal, Québec

Administrateur: Paul Frigon, Cornwall, Ontario

Administrateur: Pierre Frigon, Saint-Hubert, Québec

Bulletin de l'Association: *Les Frigon / The Frigons*

Publication: 403-15, rue Murray, Ottawa, ON K1N 9M5

Tél: 613-241-5433 Fax: 241-9014 E-mail: rayfrigon@aol.com

Éditeur: Raymond Frigon

Collaboratrice: Lucie Frigon

LES MEMBRES

Canada

Adrienne Frigon Cossette, Saint-Prospér QC
Alain Frigon, Cap-Rouge, QC
Albert Frigon, Lasalle, QC
Aline Frigon, Pronville, QC
André Frigon, Pronville, QC
André Frigon, Trois-Rivières-Ouest QC
Anita Frigon Guillemette, Montréal-Nord
Anthony Frigon, Vancouver, B.C.
Armande Frigon Ste-Anne-de-la-Pérade,
Benoît Frigon, Saint-Hubert, QC
Bngitte Frigon Martineau, Amos, QC
Céline Frigon, Pierrefonds, QC
Charles Frigon, Edmonton, AB
Claude Frigon, Victoriaville, QC
Claudette Frigon Gesinger, Longueuil, QC
Claudette Chevrete Nand, Noyan, QC
Daniel Frigon, Champlain, QC
Danièle Frigon, Champlain, QC
Denis Frigon, St-Georges-de-Champlain, QC
Denis Frigon, St-Louis-de-France, QC
Denise Frigon, Ste-Marthe-du-Cap, QC
Diane Frigon, Saint-Tite, QC
Fernand Frigon, Laval, QC
Fernande Bedard Frigon, Saint-Tite, QC
Florina Frigon Croteau Ste.Geneviève de B.
François Frigon, Montréal, QC
François Frigon, Fabreville, Laval, QC
Françoise Lewis, Montréal, QC
Gabrielle Frigon Gagnon, Saint-Eustache, QC
Gaetan Frigon, Montréal, QC
Georges E. Frigon, Saint-Boniface, QC
Georgette Frigon Cormier, Baie-Comcan, QC
Gérald Frigon, Saint-Prospér, QC
Gérald Frigon, Laval, QC
Gilles Frigon, Saint-Tite, QC
Gilles Frigon, Trois-Rivières-Ouest QC
Gilles Frigon, Amos, QC
Ginette Frigon, Sainte-Rosalie, QC
Gisèle Frigon Forget, Rockland, ON
Guy Frigon, Brossard, QC
Huguette Frigon, Cap-de-la-Maddelaine QC
Huguette Frigon, Sherbrooke, QC
Ivanhoë III Frigon, Rock Forest, QC
Ivanhoë Jr Frigon, Amos, QC
Jacqueline Frigon, Chicoutimi, QC
Jacques Frigon, Ottawa, ON
Jacques Frigon, Montréal, QC
Jean-Claude Frigon, St-Louis-de-France, QC
Jean-Claude Frigon, Montréal, QC
Jean-Marie Frigon, Shawinigan-sud, QC
Jeannine Frigon Skulski, Saint-Aimé, QC
Jean-Paul Frigon, Falardeau, QC
Jean-Paul Frigon, Louiseville, QC
Jean-Louis Frigon, Saint-Léonard, QC
Jean-Marie Frigon, Shawinigan-Sud, QC
Jean-Paul Frigon, Louiseville, QC
Jean-René Frigon, Trois-Rivières-Ouest, QC
Jean-Yves Frigon, Brossard, QC
Jude Frigon, Burlington, ON
Julie Frigon Croteau, Ville Lasalle QC
Kathleen Klein, Westmount, QC
Laura Frigon, Coquitlam, BC
Léonce Frigon, Saint-Prospér, QC
Liliane Frigon, Shawinigan-Sud, QC
Line Frigon, Longueuil, QC
Lise Frigon, Longueuil, QC
Lise M. Léonard, St-Sauveur-des-Monts, QC
Louis Frigon, Saint-Léonard, QC
Louise Frigon cnd, Montréal, QC
Louise Frigon, Sherbrooke, QC

Louis-Georges Frigon, Montréal, QC
Louis-Philippe Frigon, Montréal-Nord, QC
Luc Frigon, Baie-d'Urfé, QC
Lucie Frigon Caron, Hull QC
Lucie Frigon, Saint-Laurent, QC
Madeleine Cloutier Frigon, Baiecan QC
Madeleine Frigon, Trois-Rivières, QC
Maurville Frigon, Gloucester, ON
Marcel Frigon, Shawinigan-Sud QC
Marcel Frigon, Yanoussoukro, Côte d'Ivoire
Margo Frigon, Vancouver, BC
Marguerite Frigon, Mont-Royal, QC
Marie-Berthe Frigon, St-Hyacinthe, QC
Marie-Jeanne Frigon Ross, Forestville, QC
Mary Frigo Coates, Kincardine, ON
Maurice Frigon, St-Eustache, QC
Maurice Frigon, Rawdon, QC
Michel Frigon, Ottawa, ON
Monique Frigon, Shawinigan-Sud, QC
Nathalie Frigon, Montréal, QC
Odette Frigon, Montréal, QC
Paul Frigon, Almonte, ON
Paul Frigon, Cornwall, ON
Paul-Florent Frigon, St-Romuald, QC
Pauline Frigon Couture, St-Bruno-de-Montarville
Pierre Frigon, Saint-Hubert QC
Pierre Frigon, Saint-Tite, QC
Pierre Frigon, Sainte-Thérèse, QC
Pierrette Frigon Bédard, Montréal, QC
Raymonde Frigon, Ottawa, ON
Raymonde Frigon, Rimouski QC
René Frigon, Gloucester, ON
René J. Frigon, Cap-de-la-Maddelaine, QC
Rita Frigon Cossette, Saint-Prospér, QC
Rita Frigon Paire, Beloeil, QC
Robert Frigon, Charny, QC
Roger Frigon, Gatineau, QC
Roger Frigon, Rimouski, QC
Romuald Frigon, Kanata, ON
Rosario Frigon, Montréal, QC
Solange Lupien Frigon, St-Louis-de-France
Suzanne Frigon, St-François-du-Lac QC
Sylvie Frigon Naud, Cap-Rouge, QC
Thérèse Frigon, Montréal, QC
Thérèse Frigon, Montréal, QC
Ursule Frigon, Saint-Prospér, QC
Yves Frigon, Blainville QC
Yves Frigon, Trois-Rivières-Ouest QC
Yvon Massicotte, Trois Rivières-Ouest QC

États-Unis

Bernie Frigon, Dodge City, Kansas
Bob Harvey, Saint-Johnsville, New York
Conna Frigon, Solvay, New York
Donald Frigon, Casper, Wyoming
Edmond Frigon, Arvada, Colorado
Edmund Frigon, Allyn, Washington
Elaine Bessette Smith, Burlington, Vermont
Gilles Frigon, Lahaina, Hawaï
Henry F. Frigon, Kansas City, Missouri
James Frigon, Topeka, Kansas
John Frigon, Aptos, California
Les Arseneau, Fountain Valley, California
Louis Frigon, Solana Beach, California
Medlyn Frigon, Scottsdale, Arizona
Peter Johnstn Provincetown, Massachusetts
Phil Frigon, Clay Center, Kansas
Richard Frigon, Medfield, Massachusetts
Richard Frigon, Nicoville, Florida
Steven Frigon, San Diego, California
Teresa Frigon, USS Cimarron, Hawaï
William Frigon, Enfield, Connecticut

Membres actifs au 15 mars 1999: 124 des
environ 1000 familles Frigon en Amérique